

# Adresses utiles

## Centre administratif municipal d'Orly

7 avenue Adrien Raynal - 94 310 Orly

Tél. : 01 48 90 20 00

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h45-12h30 / 14h-17h30

Jeudi : 14h-17h30

Samedi : 8h45-11h45

## Bureau du logement de la Drihl

12/14 rue des Archives

94 011 Créteil

Une permanence uniquement téléphonique est assurée les lundis, mardis et jeudis matins au **01 49 80 23 24**.

Un site Internet permet par ailleurs de créer, renouveler ou mettre à jour votre demande de logement social : <http://www.demande-logement-social.gouv.fr> (<http://www.demande-logement-social.gouv.fr>).

## Écrivain public

Sur rendez-vous le jeudi matin de 9h à 11h30

Tél. : **01 48 90 20 70**

## Espace Départemental des Solidarités

35 rue des Hautes Bornes

94 310 ORLY

Tél. : **01 48 84 28 19**

## Bailleurs

### LOGIS TRANSPORT S.A. D' H.L.M.

158, rue de Bagnolet

75020 PARIS

Tél. : **01 44 61 85 20**

### FONDATION DE MADAME JULES LABAUDIE

8, rue de Cronstadt

75015 PARIS

Tél. : **01.56.56.73.00**

### RÉSIDENCE DES FONCTIONNAIRES S.A. D' H.L.M.

Résidence Le Logement des Fonctionnaires

9, rue Sextius Michel

75015 PARIS

Tél. : 01 44 37 70 11

### LA SABLIERE Agence du Val-de-Marne

92 Avenue République

94700 Maisons-Alfort

Tél. : 01 46 81 81 80

## VALOPHIS HABITAT ESPACE LOGEMENT D'ORLY

6, Avenue Marcel Cachin  
94310 ORLY  
Tél. : 01 58 42 74 80

## IMMOBILIERE 3 F

2, Parvis de Saint Maur  
94106 - SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX  
Tél. : 01 55 26 11 90

## RACCORDEMENT ENEDIS

Pour prendre rendez-vous avec le service raccordement Enedis rendez-vous sur la plateforme dédiée (<https://www.enedis.fr/raccordement>) ou par téléphone au **09 70 83 19 70 (callto:09 70 83 19 70)**. A noter que les techniciens Enedis interviendront pour le raccordement de votre logement au réseau d'électricité et l'installation de votre compteur. Enedis ne s'occupe pas de la mise en service de votre compteur pour effectuer cette démarche rapprochez vous d'un fournisseur d'énergie (<https://selectra.info/energie/fournisseurs>) pour effectuer la mise en place d'un contrat d'énergie en fonction de vos besoins et de votre logement.